

LE COURRIER DU RETRAITE Loire

Novembre 2017

Section Loire de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Sommaire: Page 1: Edito: c'est par l'unité qu'on peut passer. Photo du 28 septembre à St Etienne. CSG. Page 2: Que penser de ...? Page 3: Bien vieillir (1). La FGR Loire interpelle les candidats aux législatives. Page 4: Compte-rendu de l'AG FGR-FP de Printemps à Marcoux. Page 5: Rapport d'activité

Page 6 : Ag d'Automne : Amicale laïque terrasse, St-Etienne le 7 décembre.





Mobilisation du 28 septembre parce que pour la première fois, nos pensions baisseront en 2019

Edito: c'est par l'unité qu'on peut passer.

Après l'action unitaire réussie des retraités, le 28 septembre, ce sont près de 400 000 manifestants actifs et retraités des 3 fonctions publiques qui ont défilé ce 10 octobre, jour de grève unitaire puisque c'est l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires qui étaient rassemblées pour la défense de nos services publics, des statuts, des conditions de travail et de rémunération.

N'y a t-il pas quelques enseignements à tirer de ce succès ? Certains diront que l'on n'a pas gagné, que les attaques se précisent, que des accords sur les rémunérations des actifs sont, depuis, remis en cause, que l'action ne portait pas sur les pensions ... Certes, mais bien naïf serait celui qui espère une solution magique, du type 3° tour social et automnal d'une élection perdue.

L'implantation de la démocratie est vieille de plus de 2 siècles dans notre pays et la remise en cause d'une élection ne se fait pas aussi aisément. Mais des décisions impopulaires, oui!

Et chacun constate que ce pouvoir, issu de circonstances surprenantes, apparaît de plus en plus pour ce qu'il est : celui d'une couche dirigeante coupée du terrain, oeuvrant avec autoritarisme et morgue pour les intérêts des plus riches. En 6 mois, c'est une prise de conscience rapide!

Alors, même si cette intersyndicale n'a pas gagné, elle semble décidée à poursuivre dans cette voie unitaire. Une leçon à suivre et à étendre sur d'autres sujets tout aussi essentiels! Notre FGR-FP, unitaire par essence et conviction, poussera sans trêve en ce sens auprès de ses partenaires syndicaux retraités. S.BATIGNE

Que penser de?

Que penser de l'augmentation de 100€ du minimum vieillesse ?

C'est une revendication du groupe des 9, donc la nôtre, elle a été rappelée le 28 septembre dans la rue, et elle est bienvenue. Dans un élan d'enthousiasme, Mme BUZYN ministre des Solidarités et de la Santé (nous n'avons plus de ministre attitré) l'a qualifiée de « 13° mois »! Mais plus discrètement, le versement de cette augmentation a été différé, 30€ au 1° janvier 2018, 35 au 1° janvier 2019 et 35 au 1° janvier 2020. Et puis, le minimum vieillesse, même porté à 903€, cela reste inférieur au seuil de pauvreté fixé à 1015€!

Que penser de la revalorisation de 0.8% au 1° octobre ?

C'est fait, versé, et nous ne pourrons pas dire que les pensions sont bloquées! A ceci près, que nous savons qu'elles le seront à nouveau l'an prochain. Ceci, sans même savoir ce que sera l'inflation sur laquelle les pensions sont alignées. Le respect de la loi semble bien élastique. Nous la contestons, mais pour revenir à l'alignement des pensions sur les salaires!

Que penser des annonces sur les déserts médicaux ?

« Ni nouvelles primes, ni mesures coercitives » annonce Mme BUZYN. Tout d'abord, pas d'augmentation du numérus clausus! On manque de médecins, Il en faudrait 5000 de plus par an sur 10 ans. C'est dû à des évolutions sociologiques, féminisation et temps partiels pour les enfants, vague de départs en retraite .. Alors on prendra des médecins étrangers (il y en a 22600 sur le territoire dont moins de la moitié formés en Union européenne). Un moyen très aléatoire que l'offre médicale se régule d'elle-même.

Doubler les maisons de santé pluri-professionnelles : C'est nécessaire (il y en a moins de mille) et ramène une présence médicale dans des espaces délaissés, éloignés des centres urbains, ou en ville du fait de la sociologie dominante, pauvreté, ou autres raisons moins avouables. Mais dans cette affaire que font l'Etat et les Collectivités ? Une aide à ceux qui ont un projet pluri-professionnel, à la hauteur de 400 millions. Mais pas d'initiative, pas de volontarisme sur ce dossier ! Même de la part des ARS, Agences régionales de Santé, qui savent établir les cartes des déserts médicaux mais n'ont pas non plus d'initiative en ce domaine.

Des incitations et mesures pour les jeunes médecins: stages pas seulement en hôpital mais aussi en cabinet, et création de 200 postes à exercice partagé dans des zones à faible densité. C'est bien, mais en deçà des besoins. Il faudrait peut-être se pencher sur une obligation civique de santé, qui amène chaque nouveau praticien à accepter une affectation limitée dans le temps, mais répartie sur le territoire en fonction des besoins de la population. Cette idée hérisse les tenants de l'exercice libéral de la médecine, mais leur formation (Fac, CHU, Internat) s'est faite grâce à la société et avec des fonds publics.

Que penser de la hausse de la CSG?

Créée par Rocard, elle visait à renflouer une Sécurité Sociale dont les déficits inquiétaient. Critiquée, condamnée par la plupart des forces syndicales, elle a perduré. Avec des qualités (payable au 1° euro, proportionnalité, obligation d'affectation à la Sécu) des défauts (non progressive, applicable aux seules personnes physiques, pas aux entreprises) et un danger à terme : sa substitution aux cotisations salariales, donc au financement socialisé de la Sécu. Nous y arrivons depuis Hollande avec la fin de l'universalité des allocations familiales et les baisses de « charges » patronales. Avec Macron, la fin des cotisations salariales. L'étatisation est en marche pour ramener la Sécu à une couverture minimale, et confier l'essentiel aux actuelles complémentaires, les mutuelles devant sous peine de mort se transformer en assurances.

Et la hausse de CSG des retraités ?

Elle n'aura pas de compensation puisqu'ils ne paient pas de cotisations salariales. En fait, ils n'en paient plus, ce sont ces cotisations versées pendant 40 ans parfois qui ont alimenté la Protection sociale. Leur dénier cette place revient à considérer qu'ils n'ont plus de droits et que ce qui leur est attribué n'est qu'aumône et allocation. C'est non seulement injuste, mais lourd de menace à terme : faites-vous votre propre protection sociale! Acceptez la hausse des complémentaires liées à l'âge et aux risques potentiels qui lui sont liés! S.B.

Bien vieillir (1)

La mutuelle MTRL a organisé un colloque sur le vieillissement à Lyon le 17 novembre 2016, présidé par le professeur Claude Jeandel, au cours duquel sont intervenus des gériatres parmi les plus réputés de France. Le but était de faire connaître les conditions d'un vieillissement le meilleur possible, en s'appuyant sur les recherches les plus récentes.

Les intervenants s'accordent pour constater que certains individus peuvent avancer en âge en gardant pratiquement intactes leurs capacités fonctionnelles (cérébrales, musculaires, vasculaires, ...). L'effet du temps semble faible et ces personnes ont souvent l'impression qu'elles ont 10 ou 15 ans de moins. D'autres, au contraire, paraissent être affectés rapidement par les fléaux de la vieillesse. Ce qui fait dire aux médecins que l'âge civil est un piètre indicateur. Pourquoi existe-t-il autant d'inégalités dans l'avancement en âge ? Les paramètres sont nombreux, dont les facteurs génétiques, mais les recherches mettent particulièrement en évidence l'héritabilité, ce qui est transmis par la famille ou les amis et non par les gènes.

Second constat, la sous-utilisation d'un organe ou d'une fonction chez l'être humain accélère le vieillissement de ceux-ci et peut aller jusqu'à leur perte. Ce qui fait dire aux gériatres que non seulement il faut rester actif physiquement et intellectuellement, mais encore que plus on est âgé, plus il faut être actif. La question qu'on doit alors se poser n'est plus quel âge ai-je mais sur quelle trajectoire suis-je.

L'importance de l'activité physique est maintenant bien connue du grand public. Mais les intervenants insistent particulièrement sur la sarcopénie, la fonte musculaire généralement associée avec l'avancement en âge, et source de sérieux handicaps. Ce serait la maladie du siècle dont on ne parle pas. Elle n'est pourtant pas inéluctable et elle est réversible, même chez des personnes très âgées, ce que révèle des expériences d'activités de musculation dans des maisons de retraite : on peut doubler sa force musculaire à 90 ans en deux mois. Nous avons 602 muscles, soit 602 petits moteurs à entretenir pour conserver la tonicité du corps, la mobilité, l'équilibre, la coordination, etc. L'activité physique apporte évidemment d'autres bienfaits à la personne âgée. (à suivre)

Note de lecture. Gérard Suc

La FGR-FP dans la Loire Interpellation des candidats aux législatives et synthèse des réponses.

Beaucoup de candidats, difficilement joignables. 8 réponses reçues ! On s'inquiète du peu de considération que certains partis ou mouvements portent aux besoins et revendications des retraités, et la Loire ne fait pas exception.

Pour la droite (**Républicains et UDI**) une seule réponse, dans la 5^e circonscription : ne pas augmenter la CSG des retraités (ils ont failli le faire sous Sarkozy) réforme des régimes spéciaux (donc aussi des fonctionnaires), mérite et allongement du temps de travail (!), la défense de l'exercice libéral de la médecine mais un effort pour un reste à charge zéro dans les dépenses de santé (donc laisser faire les dépassements et surcharger les complémentaires ?).. Sur les EHPAD, rien de précis, puisque la candidate veille déjà en tant que Conseillère départementale.

Les Verts dans la 5^e : opposition aux réformes des retraites précédentes, ainsi qu'à une réforme d'inspiration libérale (la retraite par points ?) combat pour la pérennité de notre système de protection sociale, une réforme fiscale (ISF sur tous les revenus, lutte contre la spéculation, impôt sur le revenu plus progressif ...) augmentation du « minimum vieillesse, revalorisation des pensions à partir des salaires et non des prix, retraite à 60 ans. Augmentation des places en EHPAD publics, des moyens pour l'hôpital public et moratoire sur les fermetures, sans oublier la lutte contre la pollution et pour une politique de prévention (visite médicale annuelle des plus de 65 ans)

Le PS (1^e circonscription) Références fermes aux acquis issus du Conseil national de la Résistance. Indexation des pensions sur les salaires, pas sur les prix, démocratisation de l'accès à la santé, politique volontariste d'aide à l'accès à l'EHPAD : « *faisant écho à l'enquête que vous avez menée dans la Loire* (« Courrier du retraité de Janvier 2015), l'Observatoire national des EHAPD révèle des tarifs mensuels moyens à 1810€ par mois dans le privé, 1708 € dans le public alors que le niveau de vie médian est de 1523 € en 2011, ce qui oblige souvent les moins aisés à vendre leur patrimoine ». Favorable à une allocation unique « Bien vivre en établissement » en fonction des revenus, augmentation de l'APA, crédit d'impôt de 50% pour l'adaptation des logements ... Action contre les déserts médicaux.

Le Parti communiste (dans les 1^e, 2^e et 4^e circonscriptions) Réponses favorables à l'essentiel de nos revendications (100 % sécurité sociale, renforcement du contrôle des représentants syndicaux dans la gestion) avec parfois des exemples d'actions concrètes pour la défense de structures publiques d'hébergement des personnes âgées (Hortensias à St Etienne). La France Insoumise, (3^e et 6^e circonscriptions) : on retrouve nombre de nos demandes, avec des précisions sur la réduction du « reste à charge » en EHPAD de 500€ par mois, l'harmonisation des tarifs et création de 10 000 places en EHPAD publics en 5 ans, la revalorisation des qualifications et rémunérations des métiers liés à la perte d'autonomie.



CE FGR-FP Loire : approuvez le Rapport d'activité 2016-2017

Pas de répit pour les retraités! Si se bouger, c'est repousser les effets du vieillissement, la FGR-FP et ses adhérents ont de beaux jours devant eux!

Notre FGR-FP n'a donné aucune consigne de vote aux élections ; mais elle a questionné les candidats aux législatives, les réponses ont été envoyées par mail aux adhérents et nous en publions la synthèse dans ce journal.

Le précédent comme le nouveau gouvernement ont choisi de porter leurs attaques sur un terrain essentiel : les relations entre salariés et employeurs. Avec les deux lois travail, c'est un véritable retour en arrière qu'ils ont engagé, où la flexibilité du travail l'emporte sur sa sécurisation. Ces attaques étaient couplées avec une nouvelle donne pour la protection sociale : l'exonération massive des cotisations patronales puis salariales qui asphyxie la Sécurité sociale et entraîne la hausse de la CSG. Et avec la reprise des attaques contre les fonctionnaires et surtout le statut des Fonctions publiques, nous avions de quoi faire, avec les actifs, mais aussi pour nos propres revendications. Nous étions donc nombreux à manifester le 10 octobre.

Nos drapeaux étaient présents dans une dizaine de manifestations contre les lois travail, à Roanne comme à St-Etienne. Mais le 10 mars coïncidant avec une journée nationale d'actions des retraités, nous avons fait valoir la nécessité de défiler comme retraités avec la banderole unitaire des retraités de la Loire. Nous avons ensuite rencontré les services de la Préfecture et Sous-préfecture.

L'action du 28 septembre n'a pu se faire sous la forme d'une manifestation ni d'une Ag, mais la présence syndicale (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU et FGR) à la foire le jour des seniors a animé les files d'attente et nos adhérents ont fait signer 350 personnes pour exiger de Macron qu'il reçoive l'intersyndicale des retraités.

A cette activité très publique, s'est ajoutée celle plus discrète mais si importante de nos adhérents anciens membres du CODERPA et nouveaux membres du CDCA. Cette année de mise en place nécessita beaucoup d'attention afin que nous ne perdions pas notre représentativité (Nicole DAMON et Hélène FRERY) et que les nouvelles structures liées à la solidarité en direction des retraités et personnes âgées se mettent en place. Le mot même de retraités fut longtemps un enjeu.

Sur les relations avec nos partenaires, on regrettera que l' Inter-UCR (avec la CFDT et l'UNSA) ne se réunisse plus, ce qui pose un problème d'action syndicale unitaire au sein du CDCA. La FGR-FP a donc pris une initiative pour profiter du 11° Défi Autonomie début décembre pour rassembler, sur les questions de retraités dans la Loire, une intersyndicale complète et en relancer l'activité au CDCA. Avec nos partenaires du Groupe des 9 (sans la FDT ni l'UNSA) les actions ont lieu, mais gagneraient à une meilleure préparation unitaire.

Avec nos partenaires du CDAFAL, nous préparons un débat commun le 5 avril 2018 à 18h30 (Surconsommation médicale des séniors. Et infos sur le nouveau CDCA) La JPA nous confie toujours la diffusion à nos collègues du timbre de sa campagne annuelle. Nous assurons aussi notre participation à Solidarité Laïque.

Notre CE poursuit son rajeunissement tout en profitant de l'expérience de plus anciens qui savent parfois tempérer nos ardeurs et surtout, rappeler la dimension sociale et pas seulement revendicative de notre FGR. Nous devons néanmoins nous ouvrir plus aux nouveaux retraités et éviter que la génération militante des années 68 (50 ans bientôt!) ne se coupe de celles qui l'ont suivie. L'appel à candidature à la CE est disponible dans ce numéro, l'élection aura lieu à l'Ag.

Outre les 6 ou 7 réunions de la CE et les 2 réunions régionales, le travail de la CE consiste à définir nos positions publiques et à réaliser un journal qui ne soit pas la répétition du Courrier national. Trouver un thème départemental, informer les collègues, ce n'est pas facile, mais c'est essentiel parce que c'est le lien avec chacun d'entre nous, syndiqué ou adhérent direct.

C'est par cette vie démocratique et pluraliste que nous pouvons expliquer le maintien à la FGR de syndicats UNSA et d'adhérents du SE-UNSA regroupés dans l'ARFEN et compter sur l'engagement de nos adhérents directs.

Assemblée générale de printemps de la FGR Loire Château de GOUTELAS 11 mai 2017

Au lendemain de l'élection présidentielle, notre assemblée générale a été riche en débats. Le tour d'horizon de la situation par S. BATIGNE a permis de rappeler le contexte de notre monde secoué par les guerres, le terrorisme, les famines, les changements climatiques, qui engendrent incertitudes et peur du lendemain. C'est le terreau sur lequel progressent les propagandes populistes, alors qu'un point de vue national est totalement inadapté à la situation du capitalisme globalisé qui, en généralisant l'individualisation du travail salarié et le recul des défenses collectives, ne reculera pas devant l'écrasement d'une société.

En France, les 2 quinquennats écoulés ont été marqués par les aides sans compensation aux entreprises, les attaques contre la protection sociale, le chômage massif, la prolongation de l'état d'urgence, le passage en force de la loi travail. Une autre est en préparation.

Les débats ont été marqués par les incertitudes et interrogations après l'effet « dégagisme » de la présidentielle, après l'élection par défaut de MACRON, élu face à LE PEN avec seulement 12,5 % des inscrits. A la veille des législatives, ce sont les questions qui ont dominé : quelle majorité sera élue à l'Assemblée Nationale ? Quelle opposition pourra se constituer? Quel espace de résistance possible ?

Mais on a rappelé que l'éclatement politique, la violence des attaques en préparation, la faible implantation de la future majorité laissent une voie de passage pour le mouvement syndical. La FGR doit continuer à se bagarrer sur ses revendications, sans réserves et sans surenchères. Une lettre a été adressée aux candidats aux législatives, détaillant l'état des lieux pour les retraités de la Loire.

Gérard SUC, pour permettre de mieux comprendre le projet Macron sur les retraites par répartition, a rappelé comment fonctionne ce système, cadré par la loi, dans lequel on connaît à l'avance les montants qu'on peut percevoir en fin de carrière. Les cotisations proviennent à la fois des salariés et des entreprises. Puis, il a analysé le système des retraites par points qui est celui des retraites complémentaires actuelles, qui applique chaque année une valeur de service au total des points acquis, différente de la valeur d'acquisition, valeur de service pouvant varier selon la situation financière du prestataire.

Le projet Macron, officiellement encore par répartition par la gestion comptable, fonctionnerait en réalité comme les retraites par points. Les entreprises ne cotiseront plus, le salarié se constituera seul un capital de points, géré par un organisme public qui appliquera en fin de carrière un coefficient de conversion au total des points, différent de la valeur d'acquisition et décidé périodiquement par cet organisme en fonction de ses bilans financiers. Ce qui crée une forte incertitude sur les montants attendus des futures retraites, la loi n'étant plus nécessaire pour les définir ou les réajuster. Les aléas du MRI-FEN à l'échelle de la société!

Hélène FRERY a fait le point sur le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). La mise en place est retardée, elle devrait intervenir à la rentrée 2017. Mais le travail de l'ex CODERPA n'est pas interrompu, et 12 000 dossiers sont en cours d'évaluation selon les nouvelles grilles.

Nicole DAMON nous a expliqué le rôle des représentants des usagers dans les établissements de santé : ce sont des bénévoles d'associations ayant l'agrément santé. Ils siègent dans tous les établissements médicaux, dans tous les conseils (département, région etc...). Ils sont nommés par l'Agence Régionale de Santé. Leurs avis permettent de résoudre des problèmes concrets comme l'heure du repas du soir, l'installation de distributeurs etc... Leurs noms doivent être affichés dans l'établissement. En EHPAD, c'est au sein du Conseil de la Vie Sociale, que sont élus des représentants des résidents et des représentants de leur famille.

Martine PIATTI a présenté les comptes de l'année 2016 qui ont été adoptés ; lecture a été faite des conclusions des commissaires aux comptes. Le quitus a été adopté à l'unanimité à notre trésorière qui a succédé à Reymonde DENIS. Elles ont travaillé ensemble, assurant une transition efficace. Merci à elles.

S. BATIGNE a conclu l'Assemblée Générale en nos mandats de congrès : financement de la Sécurité sociale avec objectif de 100% de prise en charge, lutte contre les déserts médicaux, les restes à charge, pour le recrutement de médecins, la création de centres de santé, contre la retraite par points annoncée par MACRON, défense de la fonction publique.

Une Ag riche d'information, où nombre de camarades se sont impliqués.

Cotisation des adhérents directs seulement

NOM & Prénom :

Année de naissance :

Adresse:

Tel:

Adresse électronique : @

Administration d'origine :

Pension mensuelle	Cotisation
T 11 1000 0	2016
Jusqu'à 1000€	19,20 €
De 1001 € à 1150 €	26,80 €
De 1151 € à 1260 €	31,90 €
De 1261 € à 1460 €	40,00 €
De 1461 € à 1670 €	44,40 €
De 1671 € à 1890 €	52,30 €
De 1891 € à 2620 €	59,20 €
Au-delà de 2620 €	69,40 €



ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE

Le 7 décembre 2017 à 14h30 Amicale Laïque de La Terrasse, 5 rue St Exupéry, St Etienne

Ordre du Jour

Rapport d'activité 2017 Débats et vote du rapport

Point financier

Election des commissaires aux comptes

Renouvellement de la Commission exécutive

Débat sur l'actualité, l'action et l'avenir de la FGR-FP Un rafraîchissement sera offert à la fin de l'Assemblée générale vers 17h30

Acte de candidature à la Commission exécutive départementale

Envoyez votre candidature à FGR-FP, Bourse du Travail 2 cours Victor Hugo, 42028 St Etienne CEDEX : Je soussigné(e)
syndiqué(e) au ou adhérent direct
fais acte de candidature pour le renouvellement de la Commission exécutive de la FGR-FP Loire Date

Pour recevoir une version électronique du Courrier du Retraité Loire, des communiqués nationaux de la FGR et des informations urgentes sur les actions dans la Loire : envoyez votre adresse mail à stefbatigne@orange.fr